



37717 - Le jeûne de l'équipage d'un avion

question

Je suis membre de l'équipage d'un avion. Comment devrais-je jeûner le Ramadan pendant mes voyages qui durent de longues périodes et me conduisent d'un pays à un autre en Occident ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

En tant que membre de l'équipage d'un avion, vous êtes un voyageur. Or tous les ulémas sont d'avis que le voyageur peut ne pas observer le jeûne. Que celui-ci lui soit pénible ou pas.

Il est préférable pour le voyageur de jeûner, à moins que le jeûne lui soit pénible. Dans ce cas, il vaut mieux qu'il s'en abstienne. Mais il doit rattraper les jours ratés. Voir la question [20165](#).

Si vous voulez jeûner, commencez le jeûne dès que l'aube entre dans l'endroit où vous vous trouvez, sur terre ou en air. Il en est de même de la rupture du jeûne. Ne rompez votre jeûne qu'après le coucher du soleil dans l'endroit où vous vous trouvez. Si vous voyez le soleil à partir de l'avion, il ne vous est permis de rompre votre jeûne qu'après son coucher, même si le soleil s'est effectivement couché pour le pays dont vous traversez l'espace aérien. La durée de la journée rendue courte ou longue à cause du voyage en avion n'a pas d'incidence sur le jeûne.

Il est en effet bien connu que si vous voyagez pendant le jour en direction de l'Est votre journée est plus courte, et si vous vous déplacez en sens inverse, votre journée est plus longue. Il faut donc tenir compte de l'endroit dans lequel vous trouvez au moment de l'entrée de l'aube et à l'heure du coucher du soleil. Voir la question [38007](#).